



Canada
Province de Québec
MRC Lac Saint-Jean Est
Municipalité de Saint-Bruno
563, avenue Saint-Alphonse
Saint-Bruno (Qc) Lac-Saint-Jean, G0W 2L0

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Conformément aux dispositions du règlement No.328-12 de la municipalité de Saint-Bruno sur les dérogations mineures, en vigueur selon les dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Bruno adoptera, à l'occasion de la séance ordinaire qui se tiendra le **lundi 8 septembre 2025 à 18 H 30**, à la salle des délibérations du Conseil, les résolutions suivantes:

Nature et effet des dérogations demandées et désignation des immeubles affectés :

Concernant le règlement de zonage 274-06, la dérogation mineure permet d'autoriser :

- Demande de Monsieur Nicolas Truchon pour autoriser la construction de murs pour refermer l'espace d'une galerie en cour avant, au 380 Rue Jauvin (lot 4 468 786);
- Demande de Mme Danielle Duperré pour construire une clôture en cour avant sur un emplacement d'angle à 15 cm de la limite avant, au 791 rue Saint-Alphonse (lot 4 469 072).

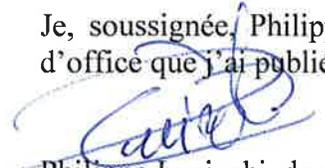
Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes lors d'une **Assemblée de consultation, qui se tiendra le lundi 8 septembre 2025 à 18 h 00** à la salle du Conseil de la Mairie de Saint-Bruno. Les projets de résolution sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures normales d'ouverture de bureau.

DONNÉ À SAINT-BRUNO, CE 22^{ième} JOUR D'AOÛT DEUX MILLE VINGT CINQ.


Philippe Lusinchi
Directeur général adjoint-Urbaniste

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Philippe Lusinchi, Directeur Général Adjoint, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi.


Philippe Lusinchi, dga
Secrétaire-Trésorière

22 Août 2025.